

**COMMUNE DE SCHAERBEEK**  
**Collège des Bourgmestre et**  
**Echevins**  
Place Colignon, 1

**B - 1030 BRUXELLES**

V/Réf : 2014/3 = 130/010-011  
N/Réf. : AVL/KD/SBK-2.287/s.560  
Annexe : /

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : SCHAERBEEK. Rue Hancart, 10-11.

Changement d'affectation et extension en sous-sol, construction d'une annexe à l'arrière et modification de la vitrine commerciale et des châssis en façade avant.

En réponse à votre lettre du 23 septembre 2014, sous référence, reçue le 1<sup>er</sup> octobre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 22 octobre 2014.

La demande concerne un bien situé dans la zone de protection de l'église Saint-Servais, dans la rue Hancart qui longe la façade latérale de l'église.

Elle vise l'extension du rez-de-chaussée commercial avec la couverture de la cour et l'adjonction d'une salle au sous-sol qui comprendra les sanitaires et une réserve.

Le projet prévoit d'aménager trois logements aux étages. Un logement se développerait au premier étage sous forme de duplex avec une extension au deuxième étage, ce qui nécessiterait une dérogation au RRU. Tous les châssis en bois aux étages de la façade avant seraient remplacés par des châssis en PVC. L'ancienne devanture en bois avec la porte d'entrée en retrait serait remplacée par une nouvelle devanture en PVC.

La CRMS ne s'oppose pas à la réaffectation. Elle demande cependant de respecter de manière stricte les prescriptions du RRU. Par contre, pour ce qui concerne le remplacement des châssis et de la devanture en façade avant, la Commission demande explicitement de renoncer au PVC, qui ne convient aucunement à la qualité de l'environnement bâti le long de l'église classée. La devanture existante en bois devrait être conservée.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : - S.P.R.B. - D.M.S. : Mme M. Kreutz ;  
- S.P.R.B. - D.U. : Mme V. Henry.